



Mairie de La Selle-en-Luitré

Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2019
Conseil municipal du 27.02.2020 – annexe à la délibération n°13/2020

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L2313-1, L3313-1 et L43134 du Code Général des Collectivité Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Il prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet www-la-selle-en-luitre.fr

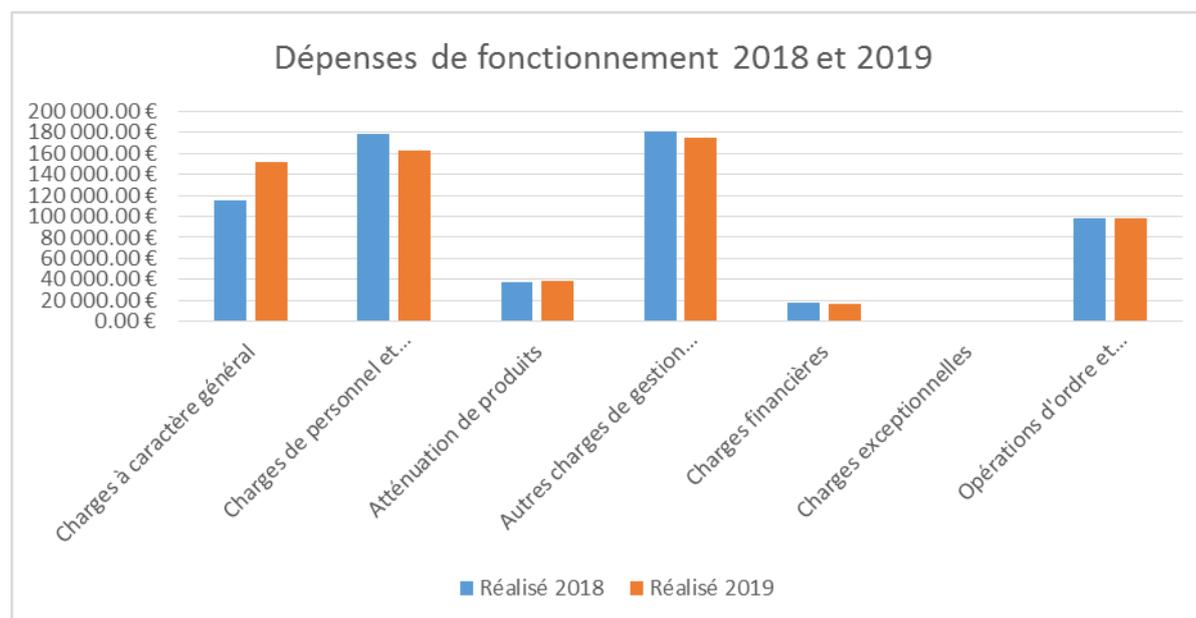
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année passée au regard du budget qui avait été voté.

Section de fonctionnement - dépenses

L'année 2019 a généré un résultat brut de fonctionnement de **+ 204 061,59 €**. (219 466.76 € en 2018)

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,32 % soit 14 564.71€ (3.67 % soit 22 241.97 € en 2018).

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution 2018/2019
O11	Charges à caractère général	115 675.18 €	151 253.42 €	30.75%
O12	Charges de personnel et frais assimilés	178 122.92 €	162 731.61€	-8.64%
O14	Atténuation de produits	36 918.00 €	38 995.00 €	5.62%
65	Autres charges de gestion courante	181 479.00 €	175 454.78 €	-3.32%
66	Charges financières	18 215.63 €	16 540.63 €	-9.20%
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €	
O42	Opérations d'ordre et amortissements	98 101.00 €	98 101.00 €	0.00%
	Total des dépenses de fonctionnement	628 511.73 €	643 076.44 €	2.32%



Chapitre 011 : Charges à caractère général : 151 253.42 €, + 30.75 %

Ce chapitre a évolué cette année pour plusieurs raisons : Les jeunes du dispositif argent de poche ont été davantage sollicités pour des missions ; L'achat de fournitures d'équipements et la mise en œuvre de travaux de maçonnerie non prévus dans le marché restauration des charpentes et des couvertures de l'église ont été réalisés ; Un remplacement de lampe projecteur au terrain des sports a été effectué ; Les assurances liées aux travaux de rénovation de la salle des fêtes et à la restauration de l'église représentent un coût élevé (13 822 €) ; Un plan communal de défense extérieure contre l'incendie a été exécuté ; Les frais d'affranchissement et de télécommunications ont légèrement progressé dû aux nombreux marchés publics en cours ; La citerne de gaz de l'ancienne Selloise a été retirée et le remboursement de gaz auprès du restaurant a été mandaté.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 162 731.61 €, -8.64 %

Pour 2019, les charges liées au personnel communal sont stabilisées. Une décision modificative a été prise à la fin de l'année pour assurer les paiements des charges sociales et des salaires. Les stagiaires présents dans la collectivité sont désormais indemnisés. Le CDG35 a régularisé toutes les visites médicales du personnel communal.

Chapitre 014 : Atténuations de produits : 38 995.00 €, + 5.62%

Ce chapitre est marqué par: le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques de 7 467 €. La commune qui a une DGF égale à zéro depuis 2017, doit quand même contribuer au redressement des finances publiques via un prélèvement sur les recettes de fiscalité directe : on parle de DGF « négative ».

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 175 454.78€, -3.32 %

Un Outil PASRAU lié au prélèvement à la source a été mise en place. La participation du Syndicat d'électricité (SDE) a été sollicitée tardivement, cette dernière sera payée début 2020. On constate d'année en année une baisse des participations aux charges de fonctionnement des écoles du RPI et des autres communes (Beaucé, Javené, Fougères).

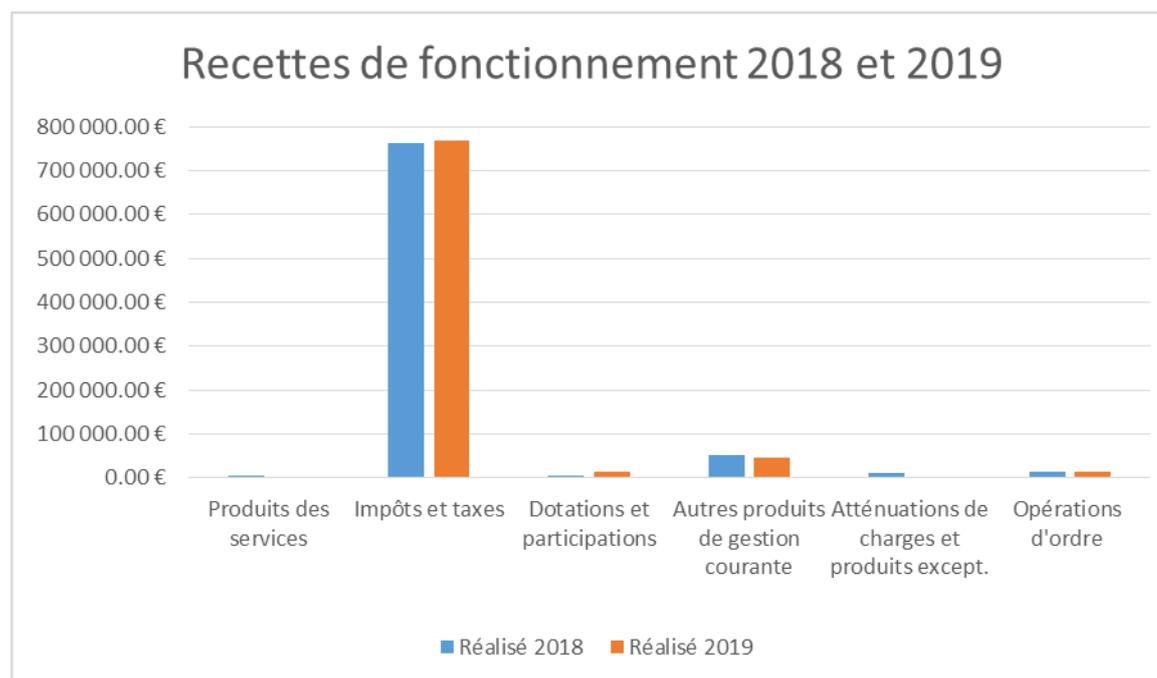
Chapitre 66 : Charges financières : 16 540.63 €, -9.20 %

Depuis 2018, la collectivité a un seul emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel de Bretagne. Le montant des intérêts à rembourser baisse annuellement.

Section de fonctionnement – recettes

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 0.13% soit – 1092.95 € (+4.39% soit +35 636.96 € en 2018)

Chapitres	Libellé	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Evolution 2018/2019
70	Produits des services	4 411.40 €	2 870.26 €	-34.94%
73	Impôts et taxes	763 570.00 €	769 352.00 €	0.75%
74	Dotations et participations	4 934.00 €	14 146.13 €	286.71%
75	Autres produits de gestion courante	51 088.10 €	44 656.33 €	-12.59%
O13, 76 et 77	Atténuations de charges et produits exceptionnels	10 039.48 €	1 925.31 €	-80.82%
O42	Opérations d'ordre	14 188.00 €	14 188.00 €	0.00%
	Total des recettes de fonctionnement	848 230.98 €	847 138.03 €	-0.13%



Chapitre 70 : Produits des services : 2 870.26€, -34.94 %

Aucune concession cimetière n'a été titrée cette année. De plus, la collectivité a organisé une formation intercommunale de manutention des extincteurs pour le personnel communal et d'autres agents territoriaux (448.65 €). Cette prestation avait un coût refacturable plus bas que la formation nacelle 1B en 2018 (963.05 €).

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 769 352.00 €, +0.75%

Les assiettes des taxes foncières et d'habitation ont évoluées avec un maintien des taux d'impositions auprès des administrés (+14 004 €). Des rôles supplémentaires et des rectificatifs de ressources antérieurs d'impôts ont été attribués à la collectivité (+2 746 €). La taxe additionnelle aux droits de mutation a été légèrement inférieure au montant budgété (-64 €). Son calcul prend en compte la population, l'effort fiscal et le montant des dépenses d'équipement.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 14 146.13 €, +286.71%

La collectivité ne perçoit plus de dotation forfaitaire et de dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle depuis l'année 2018. Une dotation liée au document d'urbanisme a été versée pour la somme de 7 035 €. Nous avons aussi bénéficié d'une dotation pour le recensement (jan/fév 2019 : 1 058 €) et les états de compensations reçus ont légèrement augmentés.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 44 656.33 €, -12.59 %

En 2019, la salle des fêtes Lancelot n'a pas été mise en location (donc moins de recettes qu'en 2018) dans la mesure où des travaux de rénovation et de mise en accessibilité ont eu lieu.

Chapitre 013 ,76 et 77 : Atténuations de charges et produits exceptionnels : 1 925.31 €, -80.82 %

En 2018, nous avons bénéficié d'un remboursement d'assurances pour le dégât des eaux du parquet de la salle des fêtes Lancelot d'un montant 8 411.68 €. C'est pourquoi, nous avons une différence marquée entre 2018/2019.

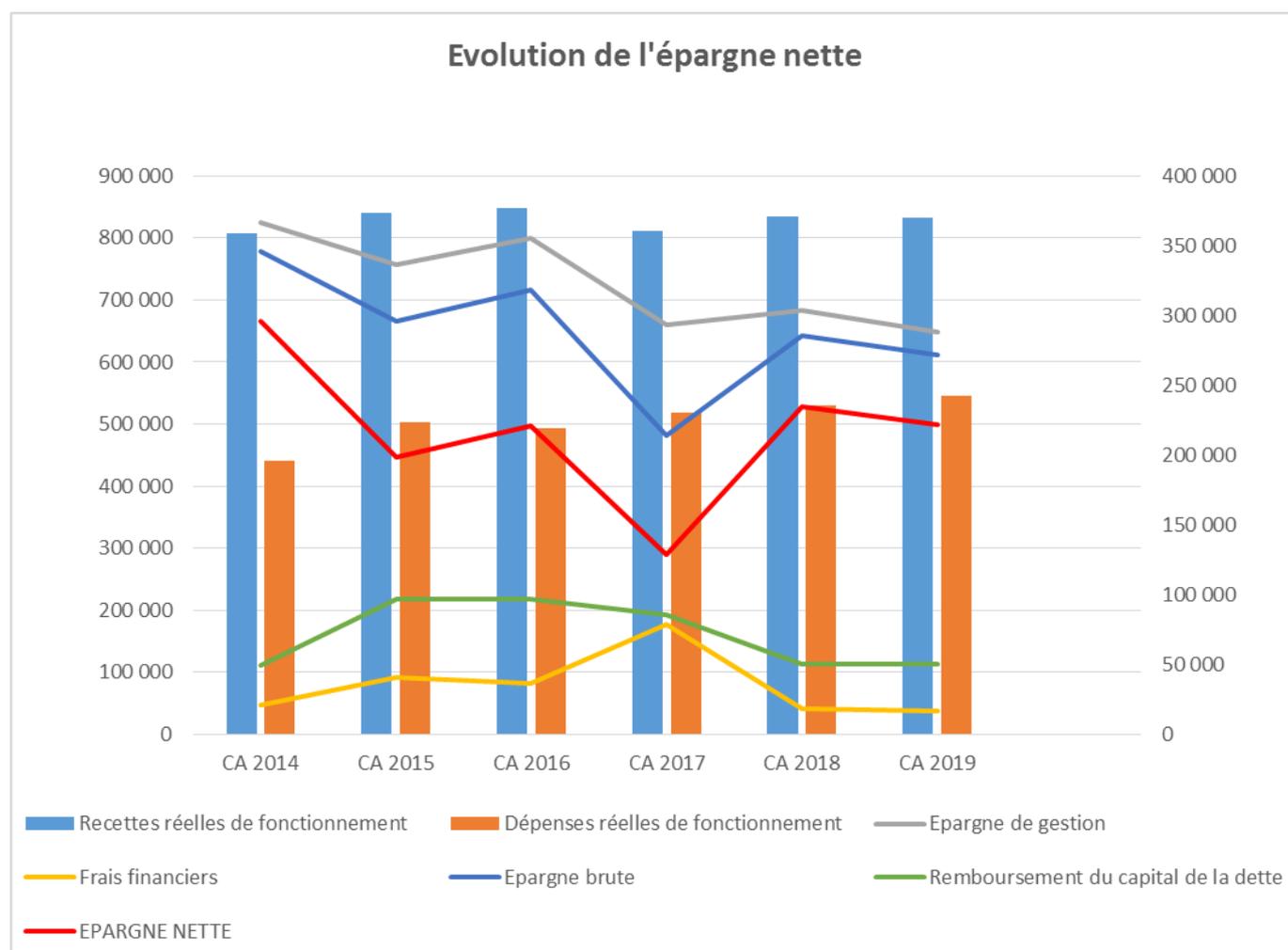
Nombre d'habitants : 586 ; **Population DGF** : 589 habitants

Informations fiscales :

	TH	TFPB	TFPNB
Taux communaux 2019	6.98 %	14,79 %	25.33 %
Taux moyens communaux de 2018 au niveau départemental	30.40 %	21.72 %	47.04 %

Evolution de l'épargne nette (part disponible au financement des dépenses d'équipement) :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles de fonctionnement	807 132	840 122	847 756	811 005	834 043	832 950
Dépenses réelles de fonctionnement	440 697	503 490	492 540	518 073	530 663	544 975
Epargne de gestion	366 435	336 632	355 216	292 932	303 380	287 975
Frais financiers	20 892	40 895	36 690	78 621	18 216	16 540
Epargne brute	345 543	295 738	318 526	214 311	285 164	271 435
Remboursement du capital de la dette	49 788	97 350	97 350	85 513	50 000	50 000
EPARGNE NETTE	295 755	198 388	221 176	128 798	235 164	221 435



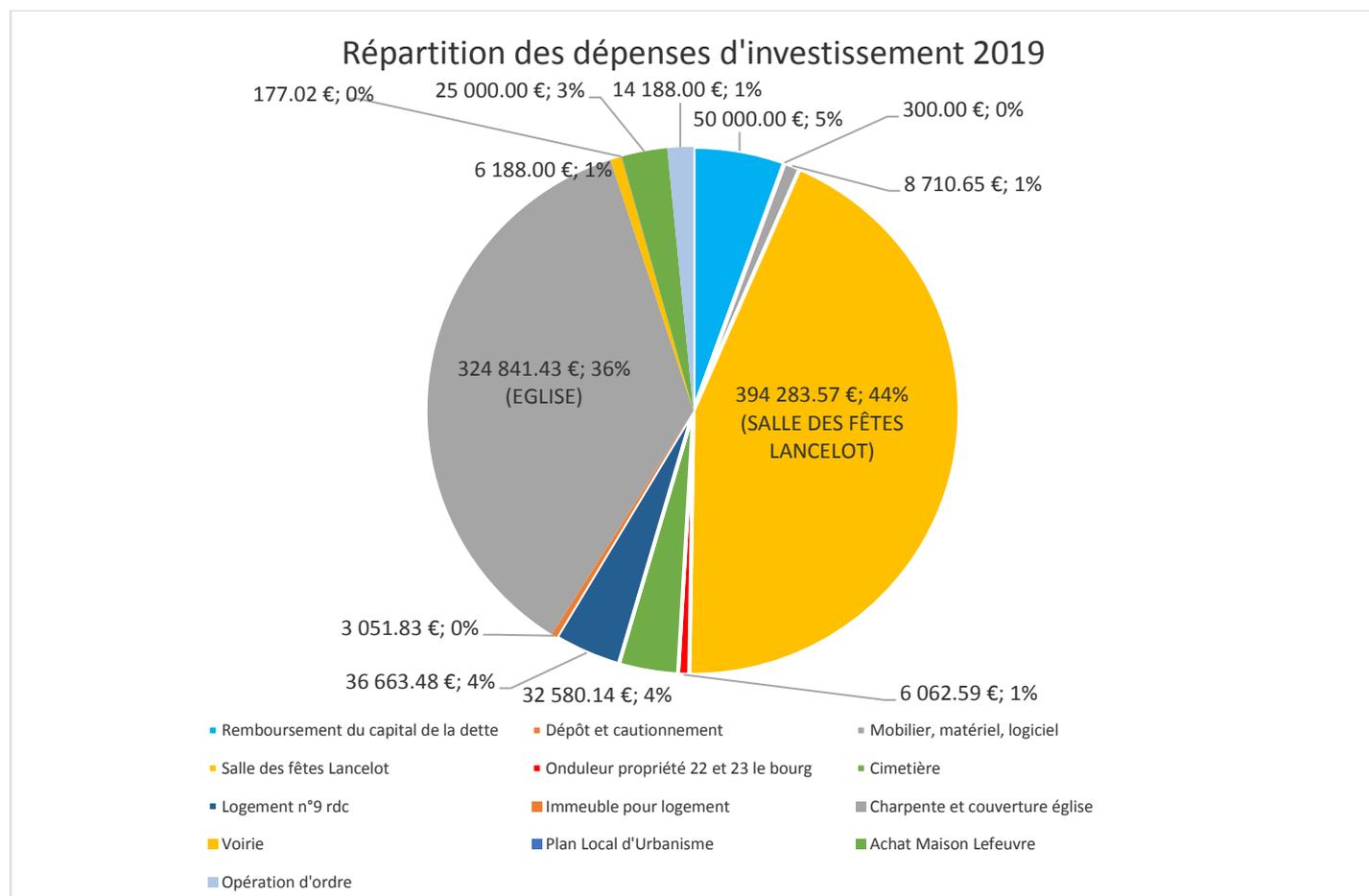
Ratios	Commune 2019
Dépenses réelles de fonctionnement sur population	930 €
Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	29.86 %
Recettes réelles de fonctionnement sur population	1 421 €
Endettement par habitant	789.24 €
Annuité de la dette par habitant	113.55 €
Capacité de désendettement	1.70 ans
Taux d'endettement	7.99%
Dépenses d'équipement brut sur population	1 429 €

Section d'investissement :

L'année 2019 a généré un résultat brut d'investissement de - 431 129.50 € (+ 263 402.34 € sur 2018)

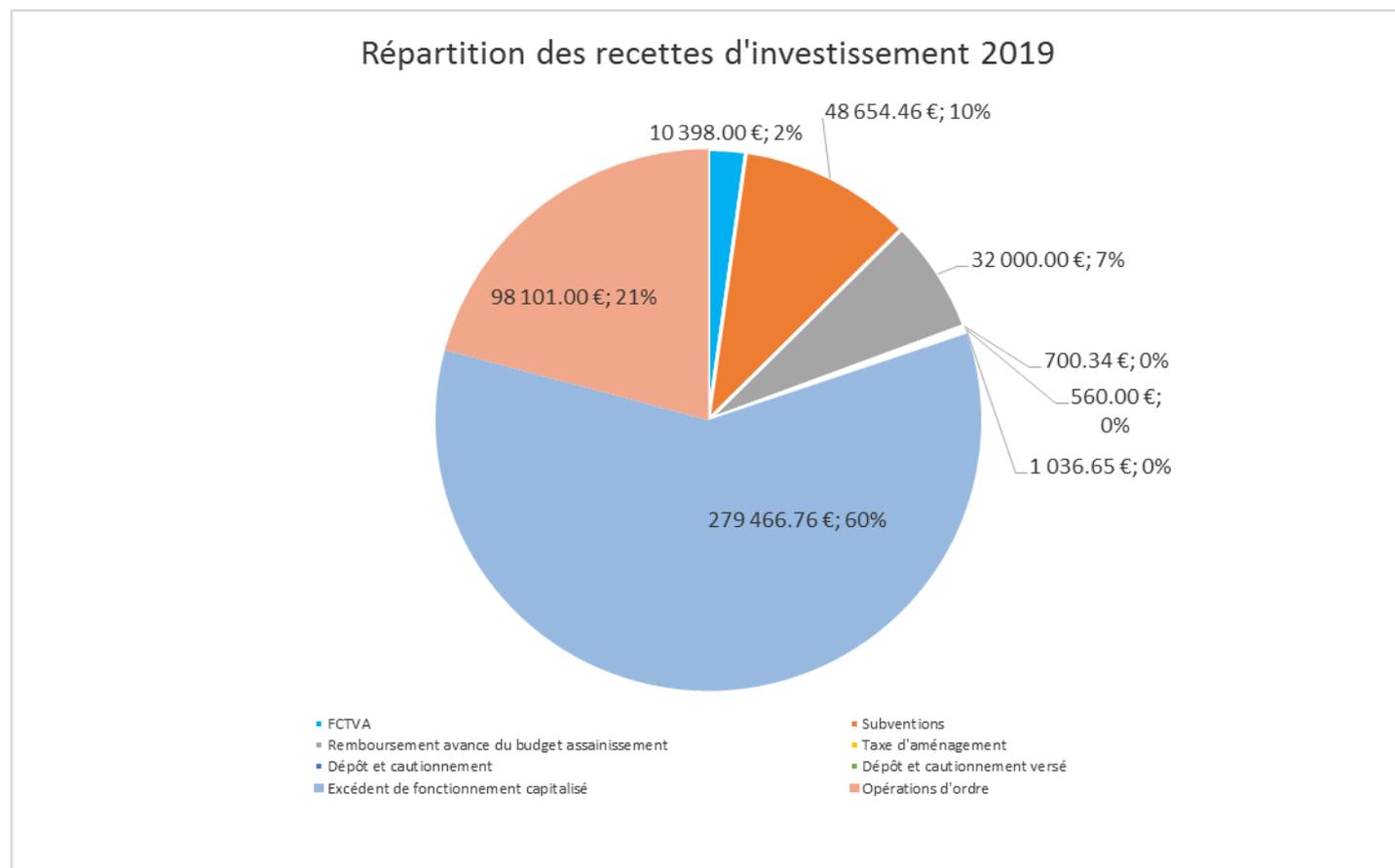
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 902 046.71€ (160 239.73 € sur 2018)

Dépenses d'investissement 2019	Montant	Pourcentage
Remboursement du capital de la dette	50 000.00 €	5.54%
Dépôt et cautionnement	300.00 €	0.03%
Mobilier, matériel, logiciel	8 710.65 €	0.97%
Salle des fêtes Lancelot	394 283.57 €	43.71%
Onduleur propriété 22 et 23 le bourg	6 062.59 €	0.67%
Cimetière	32 580.14 €	3.61%
Logement n°9 rdc	36 663.48 €	4.06%
Immeuble pour logement	3 051.83 €	0.34%
Charpente et couverture église	324 841.43 €	36.01%
Voirie	6 188.00 €	0.69%
Plan Local d'Urbanisme	177.02 €	0.02%
Achat Maison Lefeuve	25 000.00 €	2.77%
Opération d'ordre	14 188.00 €	1.57%
TOTAL	902 046.71 €	100%



Les recettes d'investissement s'élèvent à 470 917.21 € (423 642.07 € sur 2018)

Recettes d'investissement 2019	Montant	Pourcentage
FCTVA	10 398.00 €	2.21%
Subventions	48 654.46 €	10.33%
Remboursement avance du budget assainissement	32 000.00 €	6.80%
Taxe d'aménagement	700.34 €	0.15%
Dépôt et cautionnement	560.00 €	0.12%
Dépôt et cautionnement versé	1 036.65 €	0.22%
Excédent de fonctionnement capitalisé	279 466.76 €	59.35%
Opérations d'ordre	98 101.00 €	20.83%
TOTAL	470 917.21 €	100.00%



COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'année 2019 a généré un résultat brut de fonctionnement de - 5107.43 € (+ 6 051.23 € sur 2018) et un résultat brut d'investissement de - 23 926.72 € (+ 4 073.28 € sur 2018).

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUESNON

L'année 2019 a généré un résultat brut de fonctionnement de + 12.01 € (+ 3480.36 € sur 2018) et un résultat brut d'investissement de 0.00 € (- 124 337.95 € sur 2018).